

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 15 FÉVRIER 2021**

**Date de convocation** : 09.02.2021

**Date d'affichage** : 09.02.2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Étaient présents** : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, FONTAINE Martine, PERTEGAZ Isabelle, EPINEAU Sandy, CHAUVELIER Madeline, BRIERE Marie  
MM. RICHET Bruno, FOURNIER Didier, COUSINEAU Patrick, GOUPY Jean-Raymond, LE ROUX Arnaud, GARREAU Sébastien, POUSSE Romain

**Secrétaire de Séance** : Mme EPINEAU Sandy

*L'an deux mille vingt et un, le quinze février à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le neuf février 2021, s'est réuni, à la salle des fêtes « l'Audonienne » en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.*

**Ordre du jour** :

- ***SIDERM : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - Exercice 2019 – 15022021D010***
- ***Déploiement de la fibre optique : permission de voirie portant occupation du domaine public routier par un réseau de télécommunications – 15022021D011***
- ***Lotissement Sarthe Habitat : APS : présentation du plan de masse – 15022021D012***
- ***Travaux d'aménagement et d'éclairage public route des Trois Maillets :***
  - ***Demande de financement de la Région : Fonds Régional de Développement des Communes – 15022021D013***
- ***Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes l'Audonienne :***
  - ***Demande de financement de l'Etat – 15022021D014***
  - ***Demande de financement de la Région – Fonds de relance – 15022021D015***
  - ***Demande de financement du Département - Fonds de relance – 15022021D016***
- ***Convention d'utilisation d'un chemin au profit de la communauté de communes dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés 15022021D017***
- ***Contribution pour les frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune – année scolaire 2020/2021 – 15022021D018***
- ***Questions diverses***

**Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

**Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal – 15022021D009**

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis ou marchés suivants ont été signés :

08/01/2021	LEDRU	456,50 €	Fonctionnement	Balayage voirie
20/01/2021	SEG	259,00 €	Investissement	Installation convecteur électrique WC Mairie
21/01/2021	AD TERRASSEMENT	520,00 €	Fonctionnement	Changement de buses Route de la Ruauté
21/01/2021	GARANKA	588,89 €	Fonctionnement	Réparation chaudière Restaurant scolaire
28/01/2021	SEG	1 344,00 €	Investissement	Installation électrique d'un local technique Ecole
02/02/2021	BIGMAT	671,38 €	Fonctionnement	Travaux pour l'installation d'un local technique Ecole
05/02/2021	GARANKA	342,77 €	Fonctionnement	Réparation chaudière Restaurant scolaire
05/02/2021	ORAPI	1 593,62 €	Fonctionnement	Produits entretien Ecole
05/02/2021	ORAPI	125,71 €	Fonctionnement	Produits entretien Cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions du Maire présentées.

**SIDERM : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2019 – 15022021D010**

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2019, adopté en comité syndical le 25 septembre 2020.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le service public d'eau potable est exploité en régie, dessert 23 communes, 37 951 habitants et compte 726 kilomètres de réseau.

Le nombre d'abonnés est de 17 835 au 31 décembre 2019 dont 40 à Saint-Ouen-en-Belin. La densité linéaire d'abonnés est de 24,58 par km et la consommation par abonné est de 99,28 m<sup>3</sup>.

93,5 % des abonnés sont en télérelève.

Le service dispose de 4 usines de production dont une utilisée seulement en secours, de 4 réservoirs et 2 surpresseurs.

2 079 663 m<sup>3</sup> ont été produits en 2019.  
Le taux de rendement du réseau est de 86,85%.

La conformité microbiologique de l'eau est de 100 %, celle physico-chimique est de 97,7 %.  
Le coût du m<sup>3</sup> (abonnement, TVA, agence de l'eau) pour 120 m<sup>3</sup> d'eau facturés est de 2,19 € (tarifs 2020 hors Ecommoy).

Entendu l'exposé de Madame le maire,

Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2019 du SIDERM, syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle.

**Déploiement de la fibre optique : permission de voirie portant occupation du domaine public routier par un réseau de télécommunications – 15022021D011**

Madame le maire présente au conseil municipal une demande de permission de voirie établie par SARTEL THD en charge des travaux de déploiement de la fibre.

SARTEL THD demande l'autorisation d'installer dans l'emprise de la voirie communale 606 mètres d'artères aériennes et 16 poteaux : route de la Lainerie, route des Landes, lieu-dit le Vigneau et chemin rural de la Forêt Douvre. Les travaux seront exécutés par le groupement AXIONE/BYES.

Cette permission est délivrée à titre temporaire, précaire et révocable, dans le cadre d'une exploitation normale du service de télécommunication. Elle expire le 9 janvier 2049.

Une redevance sera versée annuellement à la commune.

Ce montant sera révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Entendu l'exposé de Madame le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L.47, R 20-52 et R 20-53 du Code des postes et communications électroniques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide de fixer le montant de la redevance à trente-trois euros pour l'année 2021.
- ✓ Dit que le montant sera révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

**Lotissement Sarthe Habitat : dossier APS : présentation du plan de masse – 15022021D012**

Madame le maire présente au conseil municipal le plan de masse général du dossier APS transmis par le cabinet d'architecture Haddock en charge de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de cinq logements sociaux Sarthe Habitat.

Suite aux différents échanges, les modifications suivantes ont été apportées :

- La voie d'accès sera partagée entre les piétons et les véhicules.
- La modification de l'orientation des places de stationnement et le regroupement des places Sarthe Habitat d'un côté et des places publiques de l'autre.
- Une distance inférieure à 30 mètres entre la place PMR et l'accès au logement le plus éloigné.
- La création d'une zone végétalisée entre les deux zones de stationnement.
- La création d'une zone circulable empierrée et la dépose de la clôture existante en bout de voie pour donner accès au commerce.

D'autre part, l'empierrement de la cour devant l'espace de stockage communal est désormais inclus dans l'opération.

Les éléments non compris dans le programme et à la charge de la commune sont :

- La démolition du garage (y compris le dallage)
- Les aménagements paysagers (engazonnement et plantations)
- Le portail d'accès à la cour devant l'espace de stockage communal
- La clôture entre l'espace de stockage et le jardin privatif

Le dernier estimatif des travaux à la charge de la commune s'élève à la somme de 56 400 euros HT, celui de la communauté de communes s'élève à la somme de 8 500 euros HT.

Le dossier APD fera l'objet d'une présentation en mairie avant le dépôt du permis de construire.

Entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le plan de masse général présenté dans le cadre de la phase APS du projet de construction de cinq logements sociaux Sarthe Habitat.
- ✓ Approuve l'estimatif des travaux à la charge de la commune qui sera inscrit au budget

principal de la commune de l'année 2021.

- ✓ Autorise Madame le maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

**Travaux d'aménagement de voirie et d'éclairage public route des Trois Maillets et impasse de la Houssaie : Demande de financement de la Région : Fonds régional de développement des communes (FRDC) – 15022021D013**

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter le Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) afin de financer les travaux d'aménagement de voirie et d'éclairage public route des Trois Maillets et impasse de la Houssaie.

Le taux de subvention est de 10 %.

Le projet consiste en :

- La réalisation d'une écluse, d'un îlot de stationnement, d'un plateau en carrefour avec l'impasse de la Houssaie, la réfection et construction de trottoirs et la réfection de l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 125 991 € HT, dont 99 966 € pour la partie aménagement de voirie et 26 025 € pour la partie éclairage public.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune a déjà reçu la somme de 75 440 euros au titre des amendes de police et que les travaux d'éclairage public ont été exécutés au mois de janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte le projet précité
- ✓ Décide de solliciter le concours de la Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)
- ✓ Arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant HT</b>
Maître d'ouvrage (30 %)	37 952 €
Amendes de police (60%)	75 440 €
Région (FRDC) (10%)	12 599 €
<b>TOTAL</b>	<b>125 991 €</b>

- ✓ Autorise Madame le maire à déposer une demande au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)
- ✓ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « L'Audonienne » : demande de financement de l'Etat – 15022021D014**

Madame le maire informe le conseil municipal que le projet susceptible d'être éligible dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 est :

**Dossier unique : – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « L'Audonienne »**

Les travaux (hors maîtrise d'œuvre et honoraires divers) d'un montant prévisionnel de 183 000 euros HT consistent en :

- Isolation des faux-plafonds
- Isolation de la toiture de la salle et du hall
- Remplacement des menuiseries
- Rénovation de la ventilation et du chauffage de la salle
- Remplacement de l'éclairage

Ces travaux permettraient un gain énergétique de près de 44 % selon l'audit énergétique réalisé en novembre 2018 par l'entreprise M3e dans le cadre de l'opération « audits énergétiques » du Pays du Mans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte le projet précité
- ✓ Décide de solliciter le concours de l'Etat
- ✓ Arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant HT</b>
Maître d'ouvrage (27%)	49 548 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL (40 %)	73 200 €
FNADT	
Conseil Régional (Fonds de relance) (20 %)	36 600 €
Conseil Départemental (Fonds de relance) (13%)	23 652 €
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>183000 €</b>

- ✓ Autorise Madame le maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021
- ✓ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « L'Audonienne » : demande de financement de la Région au titre du plan de relance de l'investissement communal – 15022021D015**

Madame le maire informe le conseil municipal que le conseil régional propose aux communes des Pays de la Loire de moins de 5000 habitants de bénéficier d'une aide de financement afin de relancer leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et afin de stimuler l'investissement local.

Ce fonds est aussi un relais pour les communes ayant déjà bénéficié du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC). Le taux d'intervention s'élève à 20% maximum du coût HT. Le plafond de subvention par projet s'élève à 75 000 euros.

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter le Fonds Régional de relance de l'investissement communal afin de financer les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « L'Audonienne ».

Les travaux (hors maîtrise d'œuvre et honoraires divers) d'un montant prévisionnel de 183 000 euros HT consistent en :

- L'isolation des faux-plafonds
- L'isolation de la toiture de la salle et du hall
- Le remplacement des menuiseries
- La rénovation de la ventilation et du chauffage de la salle
- Le remplacement de l'éclairage

Ces travaux permettraient un gain énergétique de près de 44 % selon l'audit énergétique réalisé en novembre 2018 par l'entreprise M3e dans le cadre de l'opération « audits énergétiques » du Pays du Mans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte le projet précité
- ✓ Décide de solliciter le concours de la Région des Pays de la Loire
- ✓ Arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant HT</b>
Maître d'ouvrage (27%)	49 548 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL (40 %)	73 200 €
FNADT	
Conseil Régional (Fonds de relance) (20 %)	36 600 €
Conseil Départemental (Fonds de relance) (13%)	23 652 €
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>183000 €</b>

- ✓ Autorise Madame le maire à déposer une demande au titre du fonds régional de relance de l'investissement communal
- ✓ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « L'Audonienne » : demande de financement au titre du fonds territorial de relance du Département – 15022021D016**

Madame le maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a décidé, par délibération en date du 6 juillet 2020, de créer un fonds territorial de relance afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales notamment sur les items suivants : logements, services/commerces, mobilité, aménagements.

Afin de bénéficier de ce fonds territorial, la commune devra signer une convention de relance avec le Département. Le montant attribué à la commune de Saint-Ouen-en-Belin est de 23 652 euros.

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter le fonds territorial de relance du Département afin de financer les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « L'Audonienne ».

Les travaux (hors maîtrise d'œuvre et honoraires divers) d'un montant prévisionnel de 183 000 euros HT consistent en :

- L'isolation des faux-plafonds
- L'isolation de la toiture de la salle et du hall
- Le remplacement des menuiseries
- La rénovation de la ventilation et du chauffage de la salle
- Le remplacement de l'éclairage

Ces travaux permettraient un gain énergétique de près de 44 % selon l'audit énergétique réalisé en novembre 2018 par l'entreprise M3e dans le cadre de l'opération « audits énergétiques » du Pays du Mans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte le projet précité
- ✓ Décide de solliciter le concours du Département
- ✓ Arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant HT</b>
Maître d'ouvrage (27%)	49 548 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL (40 %)	73 200 €
FNADT	
Conseil Régional (Fonds de relance) (20 %)	36 600 €
Conseil Départemental (Fonds de relance) (13%)	23 652 €
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>183000 €</b>

- ✓ Autorise Madame le maire à signer la convention de relance territoires-Département 2020/2022
- ✓ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**Convention d'utilisation d'un chemin au profit de la communauté de communes dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés – 15022021D017**

Madame le maire donne lecture au conseil municipal d'un projet de convention pour l'utilisation d'un chemin d'exploitation au profit de la communauté de communes dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette convention entre la commune et M.et Mme MAUBERT, respectivement propriétaires des parcelles cadastrées section C n° 837 et section C n° 155 constituant la première partie du chemin d'exploitation, a pour but d'autoriser le camion effectuant le vidage du conteneur à verre à reculer sur ledit chemin afin de faire demi-tour.

La commune s'engage à fournir les matériaux pour entretenir ledit chemin.

Considérant la nécessité d'autoriser l'utilisation du chemin d'exploitation par la communauté de communes dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve les termes de la convention présentée entre la commune et M et Mme MAUBERT
- ✓ Autorise Madame le maire à signer ladite convention.

**Contribution pour les frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune – année scolaire 2020/2021 – 15022021D018**

Afin de solliciter la contribution aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune aux communes de résidence, Madame le maire présente au conseil municipal l'état des charges de fonctionnement de l'école publique Claire Fontaine établi pour l'année scolaire 2020/2021 suivant les écritures comptables de l'année 2020.

Il ressort un coût de 1 401 euros pour un élève scolarisé en classe maternelle et un coût de 376 euros pour un élève scolarisé en classe élémentaire suivant le tableau joint en annexe.

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L212-8,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de fixer les montants de contribution suivants :
- 1401 euros pour un élève scolarisé en classe maternelle
- 376 euros pour un élève scolarisé en classe élémentaire

**Questions diverses**

• **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Le bureau municipal n'a pas souhaité donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner relatives aux biens suivants :

- Terrain à bâtir :
- Lotissement La Rouzière Lot n°3 Section AC 4<sup>ème</sup> partie.

Madame le Maire précise que 4 lots du lotissement « La Rouzière » sont vendus. Deux permis de construire ont été déposés et acceptés.

- Maisons d'habitation :
- 3 route de Château-l'Hermitage Section AC n°64
- 2 route de l'Aunaie – Section AC n°47

• **Elections départementales et régionales**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les élections départementales et régionales se tiendront les 13 et 20 juin 2021.

- **Sécurité routière**

Madame le Maire signale au conseil municipal que le bureau municipal propose d'instaurer une zone 30 dans le bourg ainsi que d'implanter des panneaux de signalisation supplémentaires afin de renforcer la sécurité routière sur le territoire communal.

Des demandes de devis vont être effectuées.

- **Label écoles numériques 2020**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé la convention entre l'Académie de Nantes et la commune dans le cadre de l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 ». La commune peut désormais procéder à l'acquisition des trois vidéoprojecteurs prévus d'un montant de 3 355,37 euros. La subvention s'élève à la somme de 1 677,67 euros.

- **Siderm**

Monsieur Didier FOURNIER signale au conseil municipal que le comité syndical envisage l'achat d'une parcelle de 4000 m<sup>2</sup> pour y installer son siège dans la zone artisanale de Spay. Le montant de l'acquisition serait d'environ 100 000 euros.

Il précise qu'actuellement le Siderm loue ses locaux situés sur la parcelle contiguë pour un montant annuel de 50 000 euros.

- **Chauffage**

Madame Sandy EPINEAU fait part au conseil municipal de remarques de parents d'élèves concernant des problèmes de chauffage dans les bâtiments de l'école et de la cantine.

- **Comité "Promotion du Tourisme et du patrimoine"**

Monsieur Jean-Raymond GOUPY informe les membres du conseil municipal qu'un diagnostic du territoire touristique a été effectué. Il recense les points forts et faibles. Les randonnées sont très prisées. Il est question d'une refonte des guides de randonnées.

Le comité propose de développer l'écotourisme. Monsieur Jean-Raymond GOUPY signale qu'il a fait mention du chemin botanique de Saint-Ouen-en-Belin.

Un travail de recensement des activités artisanales doit être effectué.

Madame Aurélie CARTRON remplacera prochainement Madame Anne-Sophie VILLEDIEU en tant que chargée de mission tourisme.

- **Conseil d'école**

Monsieur Bruno RICHET signale que le deuxième conseil d'école s'est tenu ce jour lundi 15 février 2021 en visioconférence.

Une baisse significative des effectifs est à prévoir pour l'année scolaire 2022/2023. En effet 22 élèves de CM2 quitteront l'école.

Les problèmes de chauffage ont été mentionnés.

- **Restaurant scolaire**

Monsieur Bruno RICHET informe le conseil municipal qu'une réflexion sur la tarification scolaire est en cours. Il est question de mettre en place une tarification selon les quotients familiaux donc plus adaptée aux ressources des familles et ainsi permettre une diminution des impayés.

- **Centre social La Ruche**

Monsieur Bruno RICHET a assisté à la rencontre prévue le 9 février dernier. Six communes de la communauté de communes sur huit étaient représentées. Aucun élément financier n'a été apporté. Actuellement le centre social La Ruche est porté par les communes de Saint-Gervais-en-Belin et Laigné-en-Belin. Elles versent chacune une participation annuelle de 63 000 euros.

Une présentation du projet d'extension du centre social à l'ensemble de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois sera faite lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- **Commission vie associative**

La commission relative à l'étude des demandes de subvention se tiendra mardi 16 février.

L'ASAEC remercie la commune pour sa contribution financière à l'extension du réseau électrique.

L'ASAEC et l'AFA ne déposeront pas de demande de subvention pour l'année 2021.

Les associations Belinos et VCB n'ont pas encore fait retour de leur dossier. Une relance a été faite.

- **Stagiaire en communication**

Madame Coralie BRUNEAU informe le conseil municipal que la commune accueille actuellement Lia VERBEKE, qui prépare un BTS communication. Il lui a été confié la conception de plaquettes pour le conseil municipal jeunes, la manifestation Saint Ouen fête l'été, le CCAS et la réalisation d'une carte de vœux.

- **Centre communal d'action sociale**

La prochaine distribution de la banque alimentaire aura lieu mercredi 17 février 2021.

Madame Sonia VAUPRÉ signale qu'une rencontre avec les familles bénéficiaires est prévue.

Madame le Maire signale également que les membres du CCAS appellent régulièrement les personnes âgées. Cette action, visant à rompre la solitude de certains, est très appréciée par les intéressés.

- **Réseau téléphonique**

Madame Marie BRIERE signale que le poteau téléphonique situé près du lieudit l'Hopiteau n'a toujours pas été réparé.

Madame le Maire informe le conseil municipal que des élus du Département ont rencontré des représentants de l'entreprise Orange qui déclarent l'arrêt progressif des investissements sur le réseau téléphonique actuel.

- **Sécurité routière**

Madame Isabelle PERTEGAZ signale que de nombreux véhicules empruntent les chemins de La Maussonnière et de la Ménardière depuis le début des travaux du lotissement route de la Rouzière et que cela pose des problèmes de sécurité.

Madame le Maire demande que les agents techniques remettent en forme les dos d'ânes.

- **Conseil municipal jeunes**

- *Séance du 23 janvier 2021 :*

Lou HOLIET a été élue Maire.  
Elian LEFEBVRE-PALLY et Simon LUCAS ont été élus adjoints.

- *Séance du 13 février 2021 :*

Le règlement intérieur a été adopté.

Trois commissions ont été installées dans les domaines suivants : Environnement, Sport et Social/Culturel.

Les commissions se réuniront samedi 13 mars 2021.

Le prochain conseil se tiendra samedi 10 avril 2021.

La présentation du conseil municipal jeunes aux conseillers municipaux aura lieu le 19 avril 2021, en séance du conseil municipal.

- **Comité Petite Enfance, Enfance et Jeunesse**

Madame Madeline CHAUVELIER informe le conseil municipal qu'elle assisté à une réunion enfance jeunesse fin janvier.

Il a été question de l'utilité sociale des politiques jeunesse. Une évaluation des projets auprès des jeunes et des familles va être effectuée.

Une présentation des projets de chaque local jeunes a été faite.

Il existe un projet de séjour en autofinancement et en autogestion pour les jeunes à partir de 17 ans. Ont été cités également des projets réservés aux jeunes filles afin de les attirer davantage, des projets liés à des activités de robotique...

L'animateur en charge du local jeunes de Saint-Ouen note une progression des effectifs.

- **Eclairage public**

Monsieur Sébastien GARREAU fait part au conseil municipal de la remarque d'un habitant sur l'utilité du maintien de l'éclairage public pendant les heures du couvre-feu.

Le conseil municipal propose d'éteindre l'éclairage public dès 20h30.

- **Vidéo des vœux de l'équipe municipale**

Monsieur Sébastien GARREAU informe que les retours sont très positifs. Cette vidéo donne une image dynamique de la commune. On dénombre 283 vues sur le site « youtube ».

- **Système d'information géographique (SIG)**

Monsieur Sébastien GARREAU a participé à une commission SIG dans laquelle il a été signalé que les agents de la commune utilisent régulièrement le SIG et en possèdent une bonne maîtrise.

- **Budget communal**

Une présentation du budget communal et de la fiscalité locale sera effectuée par Madame AUBER, conseillère aux décideurs locaux, lundi 8 mars 2021 à 20h30.

- **Mission locale et Inalta**

Monsieur Bruno RICHET présente le dispositif de repérage des jeunes « invisibles » âgés de 16 à 25 ans. Cette action est portée par la mission locale jeune du Pays du Mans en collaboration avec l'association Inalta. Elle concerne les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé et non connus des services publics dédiés à l'emploi : Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi.

Des éducateurs de rue se déplaceront dans les communes à bord d'un véhicule aménagé, le but étant d'établir un contact et un suivi de ces jeunes afin de les aider à trouver une formation, un emploi.

Monsieur Bruno RICHET effectuera un tour de la commune avec un des éducateurs lundi 22 février 2021 afin de lui présenter les lieux fréquentés par les jeunes audoniens.

- **Conseil municipal**

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra lundi 29 mars 2021.

La séance est levée à 22h45.